

Bureau du mercredi 25 septembre 2019

Membres du bureau présents

Salomé CASSE
Benjamin DUVAL
Manuel ETIENNE
Hugo HENNETON
Marinette SLIMANI
Renaud VERDON
Emilie VIGER

Membres du Bureau absents

Laure MERI
Jean-Jacques PARIENTI

Invités permanents

Françoise LEBRUN, coordinatrice régionale
Jean-Claude RENET, coordinateur CeGIDD

Lieu : Hôtel du lion d'Or

Pont l'Evêque

Heure de début : 15h30

Quorum atteint : 7/9

Ordre du jour

- 1/ Validation du précédent CR
- 2/ Discussion sur le CPOM 2019-2021
- 3/ Assemblée Plénière du 12 novembre 2019

- Poste à pourvoir au bureau

- Thématique : « Normandie sans virus »

4/ Présentation du projet de recherche concernant les personnes Trans séropositives en France (Hugo Henneon)

5/Commission Recherche

Validation du précédent CR

Le compte-rendu du bureau du 11 juin 2019 a été validé.

Discussion sur le CPOM 2019-2021

Cf. diapos n°4 à 19

En préambule, le Pr Manuel ETIENNE revient sur le contexte du CPOM 2019-2021 (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens).

Lors d'une réunion avec l'ARS le 26 juin dernier, à laquelle participaient pour le COREVIH, le Pr Manuel ETIENNE, Marinette SLIMANI et Françoise LEBRUN, un document de travail « CPOM » a été communiqué par l'ARS en début de réunion. Les représentants du COREVIH ont pris connaissance de ce document en séance.

Il a fait l'objet de discussions dont les axes stratégiques issus du plan d'actions présentés en 2017. Ce plan d'actions découlait des fiches-actions élaborées suite à un brainstorming du BUREAU.

Ce document a été soumis aux membres du BUREAU durant la période estivale et quelques membres du BUREAU y ont apportés des commentaires. Un groupe de travail s'est réuni pour y travailler. Un tableau récapitulatif des différentes contributions reçues des membres du bureau a été transmis à tous en amont de la présente réunion afin de permettre la discussion qui suit.

Préambule et objectif général

S'agissant de ces deux paragraphes, la proposition de réécriture est validée par le BUREAU.

Axe 1 : prévention et la promotion de la santé sexuelle

Une « QUESTION MAJEURE » s'impose, s'agissant de la coordination de la santé sexuelle en région demandé par l'ARS :

En effet, l'axe 1 préconise la prévention et la promotion de la santé sexuelle **de tous les normands** et pour ce faire, missionne le COREVIH pour animer un groupe de travail mobilisant des acteurs tels que les Plannings familiaux, les CPEF, les consultations d'orthogénie, les PMI, les unités sanitaires en milieu pénitentiaire, les SUMPPS... En tant que de besoin, il associera Promotion Santé Normandie (ex IREPS).

Il est alors suggéré d'écrire le titre de l'axe 1 comme suit :

« Prévention, promotion de la santé sexuelle en Normandie, notamment auprès des personnes vivant avec le VIH (PVVIH) et des populations clés (populations vulnérables, cf. note d'information de la DGOS du 5 avril 2018) »

Une discussion s'engage au regard de cette nouvelle mission dévolue au COREVIH et appelle entre autre les questionnements suivants:

- Quid de l'approche santé sexuelle du COREVIH au regard de la Note d'info DGOS du 5 avril 2018 relative à la compétence territoriale et au fonctionnement du COREVIH ?
- Objectifs de ce groupe de travail ?
- Associations de prévention en santé sexuelle non associées ?

- Animation de ce groupe : acteurs COREVIH/ Professionnels COREVIH ?
- Lien avec groupe de travail régional ARS sur santé sexuelle ? Quelle différence ?
- Il est aussi rappelé qu'un « collectif en santé sexuelle » s'est créé dans le département de la Manche, et ce avec l'appui de l'ARS s'appuyant elle-même sur le CeGIDD 50. A notre connaissance, aucun autre département de la région n'a créé un tel collectif.

Quelle articulation entre ce collectif et le COREVIH et quelles sont les attentes et finalités de l'ARS au regard de l'animation territoriale de la santé sexuelle en région ?

Lors de la dernière réunion des présidents de COREVIH à Paris, le Directeur adjoint de l'ARS des Pays de Loire a fait état d'une enquête sur les liens entre les COREVIH et les ARS (11/16 ont répondu dont la Normandie). Il a également évoqué la mission de coordination territoriale de la santé sexuelle que les ARS cherchent clairement à confier aux COREVIH à moyens constants.

Le BUREAU rappelle que cette mission doit répondre à des objectifs clairs et précis, or non définis dans le CPOM par l'ARS.

Le BUREAU propose alors de se donner 2 ans pour expérimenter l'animation d'un groupe de travail tel que défini ci-dessus dans l'axe 1 avec l'objectif opérationnel suivant:

- Déterminer les besoins existants en termes de coordination en santé sexuelle en Normandie

Il est aussi suggéré de se nourrir de l'expérience des autres COREVIH en la matière et de s'appuyer sur l'enquête relative à l'offre de santé sexuelle en région réalisée par AIDES. Hugo HENNETON s'engage à mettre à disposition du COREVIH les résultats de ce travail.

Axe 2 : Parcours de soins

Une discussion s'engage sur le droit de regard et d'intervention du COREVIH auprès des structures et services hospitaliers recevant des PVVIH et de la bonne gestion de leurs parcours de soins.

Un exemple est donné suite à une défaillance qui aurait eu lieu dans la prise en charge d'un AEV dans un service d'urgence de la région : par le biais des coordinateurs, le COREVIH a pu mener une enquête afin de comprendre le dysfonctionnement sans pour autant mettre en accusation les services hospitaliers.

Ainsi, par le biais de remontées d'informations issues du terrain (usagers, professionnels, associations...) le COREVIH peut être amené à interroger les services concernés. Par sa connaissance des personnes ressources et acteurs le COREVIH peut intervenir et interroger les acteurs, et proposer des actions correctrices, mais n'a pas vocation à évaluer ni sanctionner les acteurs.

Il est également acté par le BUREAU comme pour tous les axes d'inclure dans le CPOM des objectifs opérationnels : ceci permet à posteriori d'argumenter nos actions et/ou les freins rencontrés pour mener à bien celles-ci.

Axe 3 : Coordination des CeGIDD

Cet axe n'appelle aucun commentaire particulier, les objectifs étant clairement définis dans la lettre de mission de l'ARS. Il est suggéré de les retranscrire dans le document.

Axe 4 : épidémiologie et recherche

La réécriture complète du paragraphe est validée par le BUREAU, le rôle du COREVIH quant à la remontée des données étant primordial.

Toutefois, quelques questionnements demeurent :

- Quid du tableau de bord demandé par l'ARS ?
- Pas de centralisation des AEV en région
- Sur la PrEP : la prescription est limitée à quelques centres et les données transcrites sur des systèmes d'information différents (Nadis/CUPIDON) et dans le cas d'une prescription par un MG, quid de l'accès aux données ?

Axe 5 : Information/Sensibilisation/Formation

S'agissant de cet axe relativement important pour le COREVIH, la discussion porte sur le mot « formation », lequel pour certains membres du BUREAU ne serait pas adapté au COREVIH. Il conviendrait de définir la formation au sens général d'enseignement.

Toutefois, nos formations n'ont certes pas de caractère validant et donc ne demandent pas d'agrément mais sont pour autant de bonne qualité étant réalisées par des professionnels routiniers en terme de formation (professeurs de médecine, médecins, associatifs, salariés formateurs...)

Par ailleurs, la plupart des formations ont bénéficié de l'ingénierie de l'IREPS dans la construction des programmes.

Enfin, si nous devons faire demain des formations « validantes », le COREVIH pourrait délivrer ces formations avec l'agrément du CHU de Rouen en respectant un cahier des charges correspondant. Ce point devrait refaire l'objet d'une discussion en bureau.

Axe 6 : Communication

Le mot « littératie » inscrit dans le document pose la question pour certain membres de la compréhension même de ce mot par les acteurs du COREVIH.

Or, il est écrit que le COREVIH prendra en compte **les enjeux de littératie en santé en veillant à la promotion d'outils et de supports simples, facilement compréhensibles et adaptés aux publics cibles.**

Il apparaît que la définition de ce nouveau paradigme soit dans la phrase elle-même : des outils de communications lisibles pour tous (publics cibles).

Axe 7 : Veille et information

La notion de réciprocité des informations entre le COREVIH et l'ARS est validée par le BUREAU.

Il est alors suggéré de formaliser deux rencontres annuelles entre l'ARS et le COREVIH.

Assemblée Plénière du 12 novembre 2019

Cf. diapos n°20, 21 et 22

Suite à discussion, l'ordre du jour de la plénière du 12 novembre est acté comme suit :

- Procédure de vote : modification du RI (vote par internet) et poste à pourvoir au bureau
- Thématique : « Normandie sans SIDA »
- Présentation du projet de recherche concernant les personnes Trans séropositives en France

Présentation du projet de recherche concernant les personnes Trans séropositives en France

Cf. diapo n°23

Hugo HENNETON souhaite que ce projet de recherche menée par l'ANRS puisse être présenté lors de la plénière conjointement par AIDES et ACCEPTESS, associations partenaires du projet.

Il souhaite faire la promotion de cette étude auprès des médecins lors de cette plénière.

L'objectif principal de cette étude est :

- Identifier les situations de vulnérabilités, personnelle et sociale, des personnes trans vivant avec le VIH, les obstacles à leur prise en charge médicale et leurs besoins de santé

L'enquête doit démarrer en Janvier 2020 pour une durée de 1 an dans les services de consultation VIH.

L'estimation faite auprès des 53 services VIH fait état d'un total d'environ 800 personnes trans vivant avec le VIH auxquels l'enquête serait destiné, Rouen ayant une file active importante.

Or, il apparaît que les services eux-mêmes ont été contactés et les médecins déjà informés.

Toutefois, le BUREAU valide la présentation de ce projet de recherche lors de la plénière eu égard à l'intérêt porté sur la population étudiée et peu connue.

Divers

Salomé CASSE annonce son départ de son poste en tant que coordonnatrice de l'Atelier Santé Ville du CCAS d'Elbeuf au 31 octobre 2019 et de ce fait, son départ du COREVIH et du BUREAU à cette même date.

Un deuxième poste est à pourvoir au bureau dans la catégorie 4, personnes qualifiées.

Commission recherche

Ce sujet n'a pu être abordé eu égard à l'heure avancée de la réunion.

Prochaine réunion : jeudi 7 novembre à 17h00 en visioconférence

Fin de la réunion : 19h15

Le Président
Pr Manuel ETIENNE